LE PROJET DE MAGGIE DE BLOCK D'ADAPTER LE FORFAIT SUITE A L'ETUDE KPMG SUR LES MAISONS MEDICALES

DE MME CATHERINE MOUREAUX

A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTE

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Ainsi que vient de le rappeler M. du Bus de Warnaffe, nous avons eu amplement l'occasion, en janvier et février, de discuter de l'audit et de ses conséquences sur les maisons médicales au forfait. Ce fut en effet un débat assez long et très complet. Je ne retracerai donc pas ici tout l'historique de ce dossier et je répondrai directement à vos questions.

Lors de la dernière réunion de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique du 26 mars, j'ai interrogé la ministre sur ses intentions et sur son calendrier. Je lui ai également fait explicitement la demande de tenir la CIM au courant de l'évolution du dossier. J'ai en outre fait part de mon souhait de concertations bilatérales entre son cabinet et le mien, justement pour tenir compte des spécificités bruxelloises que vous évoquez. Cette demande n'a pour le moment pas été suivie d'effet et nous allons donc la réitérer.

Comme je l'avais évoqué en février devant vous, un groupe de travail mixte composé du comité de l'assurance et de la commission forfait a été constitué afin de formuler des recommandations sur la base du rapport d'audit de KPMG. La Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones (FMMCSF) y était représentée.

Ce groupe de travail a élaboré un document qui sera transmis à la ministre fédérale la semaine prochaine. Il est sous embargo et je n'y ai donc pas accès. Je ne sais donc pas si ce document aborde la situation spécifique de Bruxelles. Le rapport de KPMG abordait quant à lui certaines des spécificités que j'ai eu l'occasion d'évoquer lors d'une interpellation de février sur le même sujet. Je vous renvoie au rapport de cette séance pour de plus amples informations.

D'après mes informations, qui émanent du secteur, le rapport du groupe de travail constitue un compromis acceptable pour les parties représentées, et donc notamment pour la FMMCSF. La grande question sera donc de savoir si, et dans quelle mesure, la ministre tiendra compte des recommandations formulées dans ce document.

En ce qui concerne vos questions complémentaires, Monsieur du Bus de Warnaffe, je ne dispose pas d'éléments d'information nouveaux par rapport aux réponses que je vous ai fournies en février dernier.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Je suis intervenue lors des conférences interministérielles en insistant sur les spécificités bruxelloises, en demandant que l'on puisse en tenir compte. C'est également pour cette raison que mon cabinet veille à recevoir des informations du secteur, pour voir s'il faut intervenir.

Cependant, il s'agit d'un groupe de travail composé du Comité de l'assurance soins de santé et de la Commission forfait. Ce sont des compétences fédérales et je ne peux donc légitimement pas m'imposer dans le débat. Il s'agit plutôt de nouer des contacts et de revenir sur les nécessités de tenir compte des spécificités bruxelloises. La fédération semble estimer que c'est un compromis acceptable. J'espère donc qu'il sera adopté également par la ministre lorsqu'elle prendra ses décisions.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Nous verrons si c'est possible.